

éligibles à l'obtention de services de promotion économique de la part du gouvernement du Canada. Dans le cas d'entreprises n'incarnant pas les meilleures pratiques en matière de RSE et refusant de participer aux processus de facilitation du dialogue du conseiller en RSE ou du Point de contact national (PCN), le soutien commercial du gouvernement du Canada dans les marchés internationaux, ainsi que les services du SDC seront alors retirés.

De plus, selon l'approche de « diplomatie économique » du gouvernement, les services du gouvernement du Canada incluent l'émission de lettres de soutien, la représentation dans les marchés étrangers et la participation dans les missions commerciales du gouvernement du Canada. Les organisations n'incarnant pas les pratiques exemplaires en matière de RSE et refusant de participer à un processus de résolution de conflit mentionné dans cette Stratégie de RSE ne pourront plus profiter de diplomatie économique de ce genre. En outre, cette reconnaissance négative sera prise en compte par Exportation et Développement Canada (EDC), société de la Couronne et agence de crédit du gouvernement du Canada, dans ses évaluations de demandes de financement et autres services de soutien.

Examen périodique à l'appui de l'amélioration continue

L'expérience nous enseigne que l'efficacité et la crédibilité de ces mécanismes sont tributaires de la détermination de toutes les parties à s'engager dans un dialogue constructif visant à trouver des solutions mutuellement satisfaisantes aux problèmes qui se posent. En plus de renforcer les mécanismes destinés à encourager la participation des parties, le Canada continuera d'examiner des moyens de faire en sorte que ceux qui sont touchés par les projets des industries extractives aient plus aisément accès à ces mécanismes. Les deux mécanismes seront régulièrement soumis à un examen visant à tenir compte des leçons tirées de l'expérience, mais aussi des connaissances croissantes sur les mécanismes efficaces de facilitation du dialogue.